

Règlement du Biatrail.

Art 1 : Le Biatrail est une épreuve promotionnelle qui associe tir et trail organisé le dimanche **16 septembre 2018** par l'association CESN Revard. Limitée à 200 équipes de 2 personnes, les enfants nés après 2010 ne sont pas autorisés à participer à l'événement. Cette épreuve ne donnera pas lieu à un classement officiel.

Art 2 : L'inscription des participants est réalisée à l'aide de la plateforme HelloAsso. Toute inscription incomplète ou non payée ne sera pas validée.

Art 3 : Chaque binôme doit avoir une tenue adaptée et des chaussures de sport. Prévoir des chaussures et vêtements de rechange pour l'après course. (eau, boue...)

Art 4 : Parcours : 3 parcours sont possibles :

- 3 km (3 boucles de 1 km + 2 tirs couché à partir de 8 ans – année de naissance 2010)
- 6 km (3 boucles de 2km + 2 tirs couché à partir de 14 ans – année de naissance 2004)
- 9 km (3 boucles de 3 km + 2 tirs couché à partir de 18 ans – année de naissance 2000)

Chaque binôme pourra s'inscrire dans l'une des quatre catégories suivantes en tenant compte des limites d'âge. :

- Catégorie grand parcours : 2 * 9 kms
- Catégorie moyen parcours : 2 * 6 kms
- Catégorie petit parcours : 2 * 3 kms
- Catégorie Mixte : 1*6 kms et 1*3 kms

Les départs ont lieu par vague de 5 avec un départ toutes les minutes à partir de 10h00.

Art 5 : Pas de tir

Le tir se réalise à 10 m avec une carabine à plomb fournie par le club sous la supervision d'un membre de l'organisation. Des essais de tirs obligatoires devront être réalisés par chaque tireur avant l'épreuve, à partir de 8h30. Les concurrents s'engagent à respecter strictement les consignes de sécurité disposées par les encadrants.

Le responsable du pas de tir est une personne licenciée et agréée pour la pratique et l'encadrement du biathlon.

Art 6 : L'acceptation de ce règlement vaut autorisation pour les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le binôme pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports et documents promotionnels pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Art 7 : L'engagement est de 20 € à 35€ par équipe en fonction de l'âge et de la période d'achat (tarif progressif). Le prix comprend le dossard, le ravitaillement à l'arrivée, la fourniture du matériel de tir, la sécurité sur l'ensemble du parcours ainsi que le repas fourni à l'issue de la manifestation.

Art 8 : Le Biathlon accueillera les participants dès 8h (retrait des dossards) pour des essais de tir à partir de 8h30 et un premier départ à partir de 10h au centre de ski nordique du Revard.

Art 9 : Un service médical est assuré tout au long de la manifestation.

Art 10: Assurance : Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile. Pour les participants, la présentation d'un certificat médical en cours de validité de non contre-indication en compétition ou d'une licence (course à pied, ski de fond, triathlon) est obligatoire. De plus, une assurance individuelle d'un montant de 1€ sera obligatoire pour les non détenteurs de licence.

Art 11: Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les coureurs devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Art 12 : Aucun remboursement n'est effectué si le participant ne se présente pas à la manifestation quelle qu'en soit la raison.

Art 13 : Lots et Récompenses : une tombola sera réalisée à l'issue de la manifestation.

Pour tout renseignement complémentaire : poirotjc@gmail.com